



PROJET ASSOCIATIF

MISSION LOCALE

DU NORD MOSELLAN

2024-2028



2024-2028

LABELLISÉE!

ENGAGÉE POUR ET AVEC
LES JEUNES

Sommaire

Mot de la Présidente	3
Pourquoi un projet associatif	3
Son élaboration : une démarche participative, engagée et partagée	4
1- NOTRE HISTOIRE	5
2- NOS VALEURS	7
3- NOTRE OBJET	10
4- NOTRE ADN SPECIFIQUE	11
5- RÉALITÉ DU TERRITOIRE	12
6- NOS MOYENS	16
▶ Le référentiel, l'offre de service et les groupes de travail	16
▶ Une offre de proximité	17
▶ Les moyens humains et la gouvernance	18
▶ Les ressources financières	19
▶ La cartographie des acteurs	20
7- NOS FORCES FAIBLESSES OPPORTUNITÉS ET MENACES	21
8- ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	22

Le Mot de la Présidente

Le projet associatif est un élément essentiel pour toute association, car il définit sa raison d'être, ses valeurs et ses objectifs. Ici, au service des jeunes de 16 à 25 ans du Nord Mosellan, il s'inscrit dans une démarche plus globale de labellisation qui devrait être actée d'ici le mois de juin 2024. En tant que Présidente, il est important de comprendre l'intérêt de ce premier projet associatif 2024-2028 de la Mission Locale du Nord Mosellan (MLNM) et de veiller à ce qu'il soit clair, cohérent et en adéquation avec les valeurs et les objectifs de notre association.

Pourquoi un projet associatif ?

Les points clés sur l'intérêt de ce projet associatif :

- 1. Vision et direction** : Ce projet associatif, permet de définir la vision à moyen terme de la MLNM. Il aide à déterminer les valeurs, les principes et les objectifs qui guideront les actions de notre association. Il permet d'avoir une direction claire et de mobiliser les administrateurs.trices et les personnels autour d'une cause commune.
- 2. Cohésion et engagement** : Ce projet associatif à vocation à favoriser la cohésion et de renforcer un sentiment d'appartenance et d'identification à la MLNM.
- 3. Communication et partenariats** : Ce projet associatif servira de base pour communiquer sur la MLNM et d'attirer l'attention de nouveaux partenaires potentiels. Il permettra également de présenter nos orientations stratégiques et les objectifs opérationnels associés, ce qui facilitera la recherche de financements, de partenariat avec d'autres acteurs associatifs du territoire.
- 4. Planification stratégique** : Ce projet associatif aide à établir une planification stratégique à moyen et long terme. Il orientera les actions à entreprendre, les ressources nécessaires et les étapes à suivre pour atteindre les objectifs fixés. Cela facilitera la gestion de l'association et lui permettra d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.
- 5. Impact et changement social** : Enfin, notre projet associatif permettra de mesurer l'impact et les changements générés par la MLNM et d'évaluer si les actions entreprises sont en adéquation avec les objectifs fixés et s'ils contribuent réellement à la réalisation de nos missions auprès des jeunes et des entreprises. Cela nous permettra d'ajuster les actions si nécessaire et de maximiser l'impact positif sur le public.

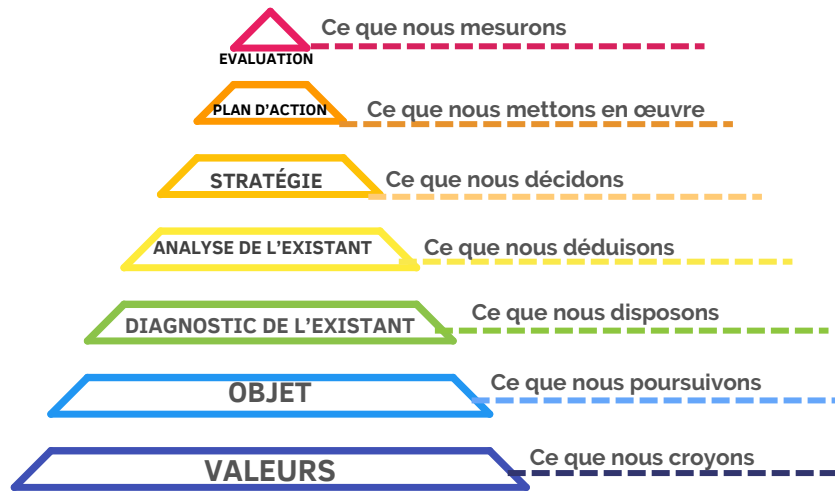
Je vous souhaite une bonne lecture.

« Son élaboration : une démarche participative, engagée et partagée »

« RIEN NE SE FERA SANS LES JEUNES. C'EST POURQUOI CETTE POLITIQUE NE PEUT ÊTRE ENTREPRISE ET MENÉE À BIEN QU'AVEC CEUX À QUI ELLE S'ADRESSE »

(POSTFACE DE BERTRAND SCHWARTZ DANS SON RAPPORT SUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES, SEPTEMBRE 1981.)

- ▲ Le Projet Associatif a été construit comme un édifice avec des fondations et une base solide autour de son histoire, ses valeurs, son objet (appartenance au réseau des ML + ADN spécifique) et ses missions.
- ▲ Il a permis aussi de prendre de la hauteur et de positionner la MLNM au regard de l'écosystème global du territoire tout en observant les publics jeunes et prenant en considération leurs caractéristiques et problématiques.
- ▲ Cette approche structurée nous a permis d'identifier les enjeux et de définir des orientations stratégiques en cohérence avec les réalités et les moyens de la MLNM.
- ▲ Il a été conçu tel un guide pour la structure dans les 5 prochaines années.
- ▲ Il a été élaboré sous la forme d'une démarche participative autour de laquelle s'articulent la réflexion et l'action de ses membres. Ainsi, plusieurs parties prenantes de la Mission Locale ont été mobilisées et ce sont impliquées tout au long du processus d'élaboration.



Février-Avril 2023: les Valeurs sont co-construites

- Brainstorming avec des jeunes que serait une ML idéale
- Un groupe de travail est constitué + échanges avec l'Equipe
- Les valeurs sont présentées à un conseil consultatif Jeunes Échanges et modifications

Décembre 2023 & Mars 2024 Mise en place d'un GT P.A.S décisionnel avec :

- des salariés
 - des partenaires, RPE
 - des membres de la Gouvernance
- Objectif : **créer des orientations stratégiques et les futures réalisations**, à partir des valeurs, de l'objet et en fonction des réalités du territoire et des moyens de la MLNM



19 Mars 2024 Le Conseil d'Administration valide le **PROJET ASSOCIATIF**

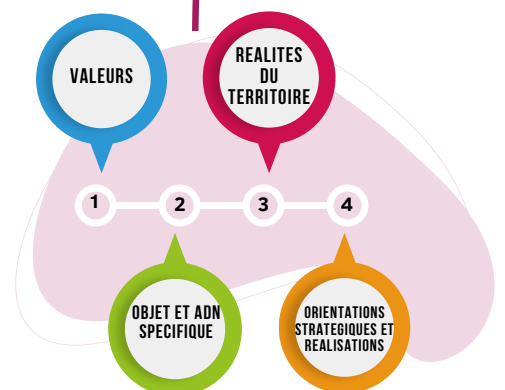
Novembre 2022: Adoption d'un Référentiel de labellisation des ML

Janvier 2023 : La MLNM s'engage dans le processus labellisation

- La Gouvernance décide de créer un **PROJET ASSOCIATIF**
- Un groupe de travail retrace l'**Histoire de la MLNM**

Mai-Décembre 2023: Diagnostic de territoire et Observatoire jeunes

- **Enquête** de satisfaction jeune et analyse des besoins jeunes
- Un groupe de travail est constitué
- **Enquête** de satisfaction des entreprises
- Échanges sur la situation des jeunes





Création de la Mission Locale Thionville

La ML du Canton Thionville Est (3 EPCI, 40 communes signataires) s'installe à la Mairie de Thionville. 4 permanences décentralisées sont mises en place à Guénange, Yutz, Terville et Sierck les Bains. En 1984, la ML accueille 450 jeunes, les premiers dispositifs apparaissent (PAQUE ; C.F.I.)

Mars
1983

Création de la PAIO

La PAIO est portée par le CIO d'Hayange avec pour mission d'accueillir les jeunes dans leur accompagnement professionnel (information, orientation et formation) sans une prise en charge globale.

1983
1984

Création du Conseil National des Missions Locales

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil national des missions locales (CNML) a pour mission de renforcer la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales et de développer une politique d'animation et d'évaluation concertée au sein du réseau des ML.

1989

Création de la Charte des missions locales

Une volonté de travailler ensemble sur un territoire.

Une intervention globale au service des jeunes.
Un espace d'initiative et d'innovation.

Une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.

1990

Le Conseil Régional de Lorraine devient un des financeurs

En 1993, la ML compte 14 employés dont 9 temps pleins et 2 mises à disposition Pôle Emploi, 600 nouveaux jeunes ont été accueillis et 1600 jeunes accompagnés. Le CR Lorraine développe sa responsabilité sur les champs de l'information, l'orientation et la formation professionnelle des jeunes. Des ateliers sont créés.

1993

Création de la Mission locale du Nord Mosellan

La ML s'étend au territoire Val de Fensch avec le développement de nouvelles permanences décentralisées (Fameck, Florange, Uckange, Audun Le Tiche). Des bénévoles nommés parrains s'investissent dans la structure. Une antenne est créée rue Clémenceau à Hayange. La PAIO disparaît.

1er janv
1994

Dispositif TRACE, Convention collective, l'antenne d'Hayange déménage

En 1998, la loi de lutte contre les exclusions crée le programme TRACE.

Octobre 2001, la ML applique la convention collective des Missions Locales et PAIO.

Installée depuis 1994 rue Clémenceau, l'antenne déménage dans un bâtiment neuf au 15 route de la Marne à Hayange aux côtés de Pôle Emploi et du CIO.

98-2004

Le protocole des Missions Locales

Le protocole formalise et conforte des partenariats naturels déjà à l'œuvre sur le terrain de l'insertion des jeunes. Il vise à asseoir davantage l'unité et l'efficacité du réseau des missions locales et des PAIO, dans un cadre général commun pour l'ensemble des acteurs de terrain concourant à l'accès des jeunes à l'emploi durable.

2000
2005

CIVIS et Code du travail

Les ML sont inscrites dans le code du travail en tant que membres du Service Public pour l'emploi. le programme TRACE disparaît au profit du nouveau dispositif d'accompagnement CIVIS. (contrat d'insertion dans la vie sociale). 5 collègues viennent renforcer l'équipe.

2005

Mission Locale Mobile Rurale

Une mission Mobile Mobile Rurale est mise en place et sillonne la zone rurale du territoire, elle traverse 60 communes (3 EPCI sur 6 sont concernées par ce nouveau service de proximité).

2008

I-milo - PACEA et GJ

En 2015, I-Milo nouveau système d'information des ML, succède à Parcours dont il a repris l'intégralité des données et fonctionnalités en les enrichissant. En 2017, la MLNM met en place, dans le cadre du PACEA, la Garantie Jeunes. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et peuvent bénéficier d'une aide financière. 4 salariés sont recrutés. Des locaux sont loués route de Metz à Thionville.

2015
2017

Rattachement du Bouzonvillois + création d'un cadre commun de référence

Dans le cadre de la fusion entre les intercommunalités des Pays de Bouzonville et Sierck, le territoire bonzonvillois est rattaché à la MLNM en 2018. A cette occasion, de nouvelles permanences voient le jour en 2020. Les adhérents de l'UNML ont décidé de formaliser l'offre de service des ML en proposant un cadre commun de référence.

2018

Déménagement Yutz + Contrat Engagement Jeunes

Mars 2021 le siège social de Yutz s'installe route d'Illange avec une partie de l'équipe GJ. Mars 2022, la GJ est remplacée par le CEJ qui s'inscrit dans la continuité du plan «1 jeune, 1 solution» mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes. En 2022, 2400 jeunes sont suivis, et la MLNM compte 43 salariés.

2021
2022

Labellisation de la MLNM

Novembre 2022 est adopté un Référentiel de labellisation des ML. La labellisation, pilotée par l'UNML au côté d'une commission associative d'élus et de directeurs, va contribuer à formaliser le processus d'amélioration continue de la qualité des services rendus aux jeunes au sein des ML.

2023

2. Nos Valeurs

CHARTRE DES VALEURS, PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

La charte de la Mission Locale du Nord Mosellan, s'appuie sur des principes **éthiques** et **déontologiques**.

Elle s'applique à l'ensemble des parties prenantes internes et externes de l'association.

La charte des valeurs énonce aussi notre engagement envers les jeunes, les salariés, la gouvernance, les stagiaires, le réseau des bénévoles et les partenaires dans le respect des 11 principes suivants :

- **Confidentialité et Anonymat**
- **Adaptabilité**
- **Confiance et Respect**
- **Principe de la Libre Adhésion**
- **Service Public et Contrat Engagement Républicain**
- **Egalité - non Discrimination et Neutralité**
- **Professionalisme et Engagement**
- **Travail Collaboratif et Partenarial**
- **Ecoute et Bienveillance**
- **Proximité et Accessibilité**
- **Veiller au respect des principes de laïcité**





CONFIDENTIALITÉ ET ANONYMAT

RGPD : La MLNM est une structure de droit privé qui remplit une mission de service public entrant dans le cadre du « droit à l'accompagnement des jeunes ».

Conformément à la loi du 20 juin 2018 et à l'article 13 du Règlement 2016/679 (UE) dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Mission locale s'engage à **protéger** vos données personnelles et vous garantit l'exercice de vos droits sur ces données.

Nous n'utilisons vos données personnelles que dans les cas prévus par la **réglementation** :

- L'exécution des missions de service public dont nous avons la charge
- Le respect d'une obligation légale
- L'existence d'un intérêt légitime à utiliser vos données (par exemple le souhait de la Mission locale de porter à votre connaissance des informations utiles)
- Votre consentement à l'utilisation de vos données

L'ensemble des salariés de la ML est soumis à la **discrétion professionnelle** et garantit la **confidentialité** des entretiens.



ADAPTABILITÉ

La MLNM se constitue en « assembleur de solutions ». Elle co-construit avec les jeunes et les accompagne en proposant des **parcours évolutifs adaptés et accessibles aux besoins** de chacun. La MLNM est **disponible** pour répondre aux demandes des jeunes.



CONFIANCE ET RESPECT

Conscient de sa position, le conseiller s'interdit d'exercer tout abus d'influence.

Par le biais de l'**entraide** et de la **coopération**, les jeunes développent le sens de la responsabilité, la confiance en soi, la valorisation, le travail sur leurs envies et leur bien-être ainsi que sur des compétences sociales avec l'aide du conseiller référent.



PRINCIPE DE LA LIBRE ADHESION

La MLNM est un lieu disponible et ouvert. Le principe d'accueil de tous les jeunes de 16 à 25 ans est la libre adhésion. En s'engageant **librement** dans un parcours, chaque jeune accepte les responsabilités définies au préalable avec son conseiller référent.



SERVICE PUBLIC ET CONTRAT ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Service public : la MLNM remplit une **mission de Service Public** pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et sont définies aux articles L.5314-1 à 4 du Code du Travail. Son rôle a d'ailleurs été institutionnalisé en l'intégrant au SPE (Service Public de l'Emploi) : être l'**acteur central du service public dédié aux jeunes**.

Contrat d'engagement républicain (loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République), la MLNM s'engage à **respecter les principes de la République** :

- 1 Respect des lois de la République
- 2 Liberté de conscience
- 3 Liberté des Membres de l'association
- 4 Égalité et non-discrimination
- 5 Fraternité et prévention de la violence
- 6 Respect de la dignité de la personne humaine
- 7 Respect des symboles de la République



EGALITÉ - NON DISCRIMINATION ET NEUTRALITÉ

La Mission Locale accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans **sans exclusion** et sans prérequis de quelque nature que ce soit. La MLNM accompagne chaque jeune dans un souci d'égalité, **sans discrimination et sans jugement**. Elle informe, sensibilise, rappelle au droit l'ensemble de ses parties prenantes et le cas échéant et en cas de situation de discrimination avérée, elle s'engage à saisir toute instance compétente. LA MLNM s'engage parce que la discrimination est un délit, parce qu'elle porte atteinte à la dignité humaine, parce qu'elle est source de souffrance pour les jeunes et parce qu'elle empêche l'accès au droits et aux biens fondamentaux.



PROFESSIONNALISME ET ENGAGEMENT

Les jeunes accompagnés ont une place centrale dans le cadre des démarches. La Mission Locale accompagne le développement du pouvoir d'agir et de l'autonomie des jeunes. Chaque jeune est suivi par un conseiller référent **qualifié**. Elle s'engage à proposer à chaque jeune diverses actions et dispositifs afin de répondre à sa(ses) demande(s):

- Proposer une **approche globale** de l'accompagnement des jeunes.
- Maintenir **une écoute et une observation fine** de la situation des jeunes en France.
- **Labellisation en cours**



TRAVAIL COLLABORATIF ET PARTENARIAL

La MLNM fonde l'action du réseau sur un ancrage territorial en forte **proximité** avec les élu.e.s et acteurs locaux. Elle se consolide avec la force du réseau pour fonder et mettre en œuvre son action.

La gouvernance de la MLNM s'appuie sur des collègues assurant une bonne représentativité des acteurs territoriaux qui concourent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Elle construit avec le jeune son parcours, en fédérant les énergies de chacun, elle privilégie aussi en interne l'esprit et le **travail d'équipe**. Elle travaille en collaboration étroite **avec l'ensemble des acteurs du territoire**.



ECOUTE ET BIENVEILLANCE

Une relation de **confiance et de bienveillance** est établie entre toute l'équipe de la MLNM ainsi qu'avec le jeune afin qu'il puisse s'exprimer en toute liberté et développer sa créativité. La MLNM propose à tout jeune accueilli, une écoute permanente, un suivi et un soutien individualisés et/ou collectifs, adaptés à sa situation.

C'est aussi un lieu de transmission et d'échange qui **favorise le développement et l'accomplissement personnel**.



PROXIMITÉ ET ACCESSIBILITÉ

La Mission Locale dispose de sites d'accueil, **au plus près des jeunes**, en propre ou chez des partenaires. La Mission Locale propose en proximité une **offre de services différenciés, accessibles aux besoins** des jeunes, et une information compréhensible par tous les jeunes.

Les services et les lieux de la Mission Locale sont accessibles aux personnes en situation d'handicap.



VEILLER AU RESPECT DES PRINCIPES DE LAÏCITÉ

Dans le cadre de ses missions de service public, la Mission locale du Nord Mosellan respecte l'application du principe de laïcité. Chaque salarié a un devoir de stricte neutralité, il s'abstient de manifester ses opinions religieuses et respecte la liberté de conscience des personnes accueillies.

3. *Notre Objet*

Tout au long de son histoire, la Mission Locale du Nord Mosellan a vu ses missions, rôles et fonctions **se développer** et **se diversifier**. Aujourd'hui, la Mission Locale du Nord Mosellan assure un **service public de proximité** pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Le socle des valeurs et principes de la Mission Locale du Nord Mosellan répond ainsi au projet politique d'accueillir tous les jeunes de 16 à 25 ans sans exclusion et sans prérequis de quelque nature que ce soit. Elle accompagne chaque jeune de manière globale et individualisée dans son insertion professionnelle, sociale et citoyenne. Elle l'appuie dans sa recherche d'emploi et de formation et répond à ses besoins plus larges (logement, santé, mobilité, citoyenneté, culture, loisirs et sport etc.) en réseau avec les partenaires locaux sur le territoire.

La Mission Locale du Nord Mosellan prend en compte **l'ensemble des dimensions sociales et professionnelles**, de la situation des jeunes tout au long du parcours.

Elle **agit en fonction des besoins** des jeunes du territoire, sur l'ensemble des leviers pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. A ce titre, elle intervient dans les domaines :

- De l'orientation, de la formation, de la qualification et de l'emploi,
- De l'accès aux droits et à la citoyenneté et de la participation,
- Du logement, de la santé, des transports et de la mobilité,
- De l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs.

➤ Tout d'abord, la Mission Locale du Nord Mosellan propose en proximité une offre de services différenciés, adaptés aux besoins des jeunes, et une information compréhensible par tous les jeunes. La mission Locale dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle initiale ou continue, ou à un emploi. Elle contribue aux politiques publiques portées par l'État et les collectivités sur le territoire.

➤ De plus, la Mission Locale du Nord Mosellan est reconnue comme « participant au repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, et comme mettant ainsi en œuvre les actions et orientant les jeunes vers des services compétents qui permettent la prise en charge du jeune concerné par le système de santé de droit commun et la prise en compte par le jeune lui-même de son capital santé ». Article fondateur (article du code du travail L5314-2, modifié par LOI n°2021-1900 du 30 décembre 2021 -art. 208)

➤ Enfin, selon le code de l'éducation, dans le cadre de sa fonction de repérage des jeunes, elle concourt aussi à la lutte contre le décrochage scolaire article L313-7 et 8 et la mise en œuvre de l'obligation de formation définie à l'article L. 114-1.

La Mission Locale du Nord Mosellan développe son action **en partenariat avec les acteurs** éducatifs, associatifs, socio-éducatifs, économiques et de la santé **du territoire**. Elle conduit et/ou participe aux actions menées par les acteurs du territoire en cohérence avec ses missions et les orientations de la gouvernance dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La Mission Locale du Nord Mosellan assure également :

- une fonction d'observatoire des jeunes du territoire et mobilise les partenaires pour **coconstruire un diagnostic territorial partagé**
- un rôle d'ingénierie d'actions et de **projets innovants**, construits en lien avec les acteurs du territoire.

L'ADN DE LA MISSION LOCALE DU NORD MOSELLAN

AMÉLIORATION CONTINUE

ESPACE DE LIBERTÉ

Liberté accordée pour répondre aux besoins individuels de chaque jeune. Liberté d'agir. Permettre au jeune d'être qui il veut. Argumenter auprès des financeurs les réalités du terrain.

Privilégier les convictions aux certitudes. S'adapter constamment. Accepter d'apprendre au contact du jeune. S'autoriser le droit à l'erreur. Douter.

FAIRE DU SUR MESURE

Favoriser la découverte
Personnaliser
Comprendre le non dit
Individualiser. Donner l'envie. Revaloriser

ECO- RESPONSABLE

Sensibiliser les jeunes tout au long de leur accompagnement au développement durable
Impliquer les salariés dans une démarche RSE

HUMANITÉ

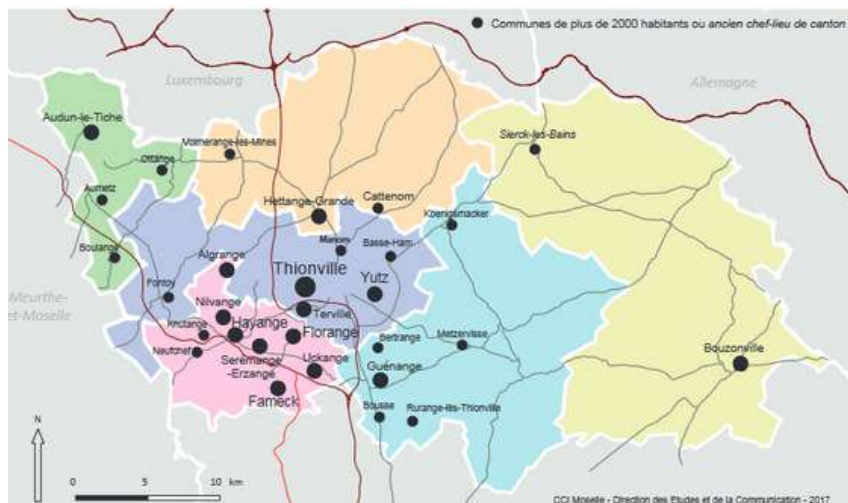
L'Humilité, la Positivité, l'Empathie, la Bienveillance, la Solarité, la Luminosité, Aucun a priori



4. Réalités du Territoire

PORTAIT DU TERRITOIRE

Le Nord Mosellan est géographiquement organisé autour de la vallée de la Moselle. Il est également frontalier avec le Luxembourg et l'Allemagne. Ce territoire est le 7^e plus peuplé de la région Grand Est (oref 2022). Cette évolution tient aux échanges migratoires favorables (+ 0,3 % par an) et à un solde naturel positif (+ 0,2 % par an).



263 474

personnes résident sur le territoire Moselle Nord en 2023 (+0.5% en moyenne par an depuis 2013)

Superficie : 1065.2 km², soit 17.3 % du département de la Moselle; 1.85 % du Grand Est.

Densité de la population : 243 habitants par m² contre 169 hab./km² en Moselle et 97 hab./km² en Grand Est. (données INSEE 2022)

Les habitants se répartissent selon un axe nord/sud correspondant au sillon mosellan, espace socio-économique et géographique structurant le territoire. On relève ainsi que la vallée de la fensch accueille une densité + élevée de population. Les secteurs plus à l'est et qui présentent une organisation +rurale, apparaissent moins densément peuplés.

► SES COMMUNES ET EPCI

Le territoire comporte 118 communes et 6 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) :

- Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville
- Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Communauté de communes de Pays Haut Val d'Alzette
- Communauté de communes de l'Arc Mosellan*
- Communauté de communes de Cattenom et Environs*
- Communauté de communes Bouzonvillois et 3 frontières*

*EPCI à dominante rurale

On relève de nombreuses **disparités entre les EPCI** du territoire, tant au niveau de l'espérance de vie, du vieillissement de la population, du taux de salariés précaires, des bénéficiaires du RSA que sur le taux de licenciés sportifs, que celui des places d'accueil des jeunes enfants.



DÉMOGRAPHIE

On relève un **solde migratoire positif**, porté par l'installation de **jeunes ménages**. Cette attractivité résidentielle retrouvée peut surtout s'expliquer par le nombre important d'**opportunités d'emploi au Luxembourg et le dynamisme du sillon mosellan**.

10 %

des habitants du territoire sont des jeunes de 15 à 24 ans, en 2022 (source INSEE 2022)

Une population jeune et active : les 15-25 sous représentés

Les catégories d'âge des 15-24 ans et des +de 55 ans sont sous-représentées sur le territoire par rapport aux moyennes régionales et nationales. Les catégories actives des **25-55 ans**, sont quant à elles beaucoup **+présentes**. En effet, les nombreuses opportunités d'emploi proposées par **le Luxembourg attirent de jeunes ménages** qui devraient accélérer la dynamique démographique dans les prochaines années.

12 8956

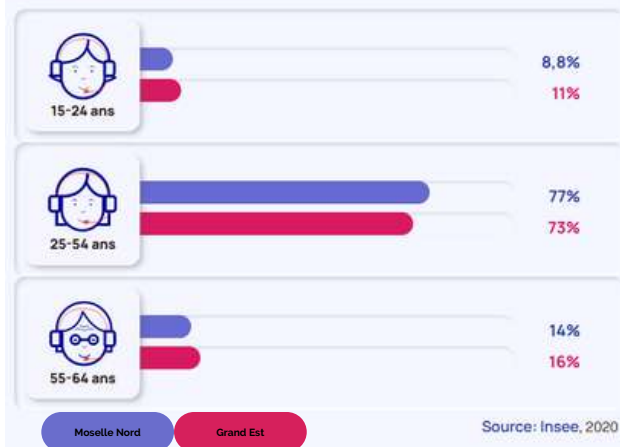
**actifs
ayant un emploi**

67 %

**des habitants du territoire sont
actifs (contre 64% Grand Est)
source Oref 2022**

Selon l'analyse réalisée par l'OREF, on constate une surreprésentation des actifs du tertiaire. Il existe une spécificité du Nord Mosellan, ainsi 60% des actifs en emploi parmi les résidents travaillent dans le secteur des services. Alors qu'il est à noter que ce secteur est sous-développé localement : seulement 48% des emplois salariés du territoire (53% en Grand Est). Il s'agit d'emplois occupés au Luxembourg. Le taux d'emploi de 67 % reste le + élevé qu'en région (64 %). Source INSEE 2020.

Actifs par tranche d'âge

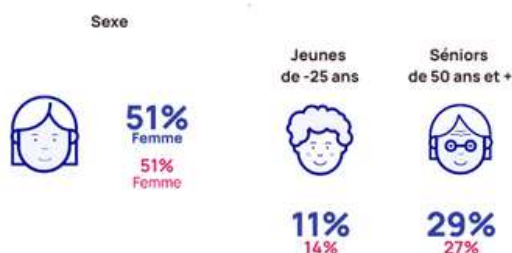


Le territoire Moselle nord reste un territoire dynamique, on relève un taux d'accès à l'emploi de 35 % (demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B et ayant retrouvé un emploi de plus d'un mois dans les 6 mois). (+ 8.1 pts par rapport au 4ème trimestre 2021.) Source Pôle Emploi + ACOSS T4 2022 .

Les secteurs qui embauchent le + sont celui de la santé humaine et action sociale, du commerce-réparation d'automobiles /motocycles et l'hébergement/restauration.

Source ACOSS & MSA T3 2023

Profil type du demandeur d'emploi (A, B, C)



Malgré la baisse constante du nombre de demandeurs d'emploi, on note un **ralentissement de la baisse du chômage** entre 2023 et 2022 -2.9% contre -11.3% entre 2023 et 2021.3

Le territoire Moselle Nord compte une **part moins importante de demandeurs d'emploi jeunes de - de 25 ans** (11%) par rapport au Grand Est (14%).

Source : pôle emploi t3 2023

FORMATION

La Formation initiale

8 972 lycéens préparent un diplôme de niveau Bac. 34% d'entre eux sont scolarisés dans des lycées privés contre 20% au niveau national

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2021-2022

59%

**de taux de scolarisation
des 15-24 ans
Inferieur à la moyenne
régionale (64%)**

26%

**des personnes non
scolarisées de 15ans et
+ détiennent au mieux
le brevet**

Le niveau de formation progresse dans le temps, la part des personnes peu ou pas diplômées a diminué de 5,4 points par rapport à 2013. (Source OREF 2022)

Un apprentissage peu développé

La part des jeunes inscrits en apprentissage est **faible : 3,2% des effectifs** (11,2% en moyenne en Grand Est). **Plusieurs freins** pourraient expliquer ce faible taux, du côté des jeunes, ils doivent quitter leur territoire de résidence pour trouver leur formation et leur maître d'apprentissage. Du côté des entreprises du territoire, elles sont plus réticentes à s'investir dans la formation des apprentis, sachant que les **+compétents finiront par exercer au Luxembourg.**

source OREF 2022

10 160

**lycéens/apprentis répartis dans 16
lycées et 8 CFA sur le territoire**



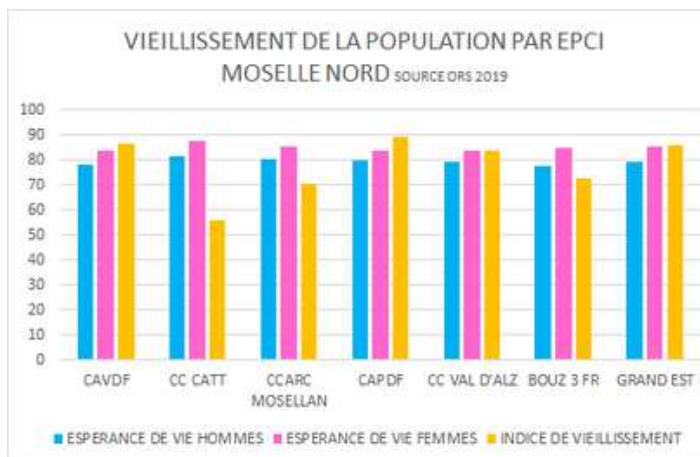
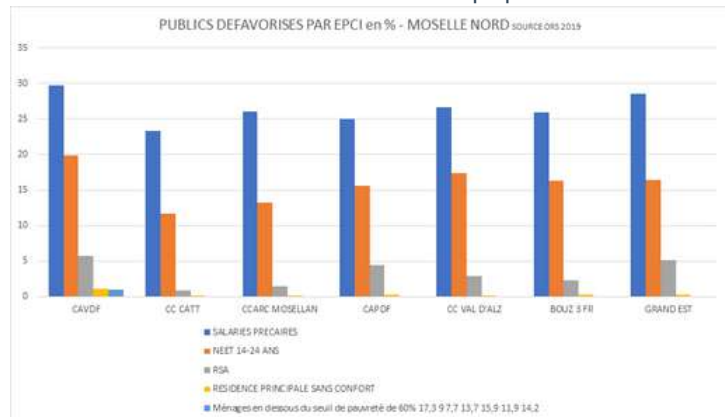
Les formations post bac

On note une **faible offre de formation** initiale post-bac. Les effectifs de l'enseignement supérieur inscrits sur les territoires de Thionville-Longwy ne représentent que **1,3% des effectifs totaux** du Grand Est. En général les jeunes poursuivent leur formation sur Nancy ou Metz. De son côté, **l'université du Luxembourg** (site de Belval), poursuit son développement et risque de fortement **concurrencer les formations universitaires de la région** et surtout de freiner le développement du post-Bac sur le territoire.

Source OREF 2022

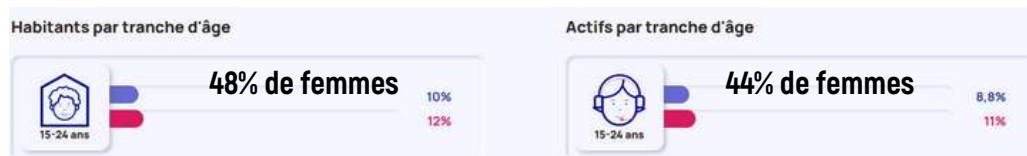
L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé et du développement humain d'une population. Ainsi:

- le niveau d'éducation
 - le niveau de vie
 - l'environnement
 - le vieillissement
 - l'offre de soins et d'accompagnement médico-social
- sont des déterminants de la santé de la population du territoire.



On relève de nombreuses **disparités entre les EPCI** du territoire, tant au niveau de l'espérance de vie, du vieillissement de la population, du taux de salariés précaires, des bénéficiaires du RSA que sur le taux de licenciés sportifs, que celui des places d'accueil des jeunes enfants.

LES JEUNES DU TERRITOIRE



On note que les 15-24 ans sont sous représentés par rapport au Grand Est et au National. Ils ne représentent que 10% de la population contre 12% au niveau Grand Est. Source INSEE 2020.

De même qu'on relève une part d'**actifs* moindre chez les jeunes de 15 à 24 ans** sur notre territoire en comparaison avec le Grand Est 11%. Le **faible taux d'apprentissage** (3,2% des effectifs pour 11,2% en moyenne en Grand Est) et le **manque d'offre de formation initiale Post bac** (8 % d'étudiants sur notre bassin contre 10% au niveau régional) pourraient expliquer ces écarts.

FORMATION

Avec 59 %, le **taux de scolarisation des 15-24 ans est inférieur à la moyenne** régionale (64 %). 26 % des personnes non scolarisées de 15 ans et plus détiennent au mieux le diplôme du brevet.

Le niveau de formation **progressive** néanmoins dans le temps, la part des personnes peu ou pas diplômées a diminué de 5,4 points par rapport à 2013. Source OREF 2022 - insee 2019

4024

JEUNES NON INSERES SOIT 16% DES JEUNES DE CE TERRITOIRE (GRAND EST)

32%
des NEET n'ont pas de diplôme

53%
des NEET ont un niveau < au BAC

DECROCHAGE SCOLAIRE

Le décrochage est un processus qui conduit chaque année des jeunes à **quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle**, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP). A titre indicatif, 5 à 8% des élèves auraient décroché durant la période du 1er confinement en 2020, on en dénombre le double au sein des zones d'éducation prioritaire. **Le phénomène du décrochage est multifactoriel** et est lié à des caractéristiques telles que la structure familiale, le niveau de diplôme des parents, les conditions économiques et sociales, etc.) mais aussi à l'institution (le redoublement, l'orientation, l'évaluation, etc.) et aux territoires (taux de chômage, accessibilité des structures de formation, de santé, etc.).

En 2023, **9,2% des 18- 24 ans*** (soit près de 100000 jeunes) ont quitté le système éducatif sans diplôme (BAC, CAP, BEP, ...) et 10 à 15 % des jeunes de 16 ans à 18 ans* sont touchés par le décrochage scolaire en France.

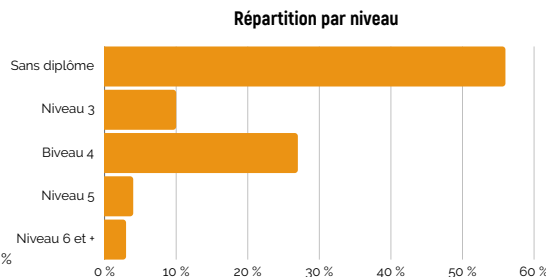
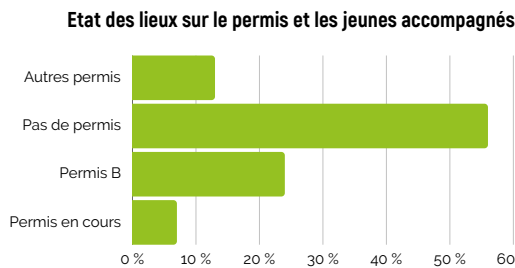
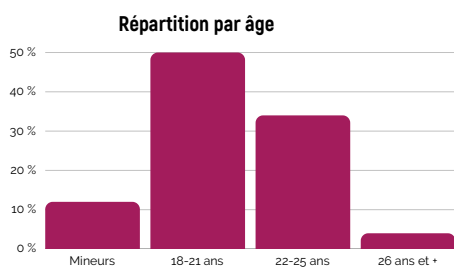
*[Sources Education nationale données 2023]

LOGEMENT ET PAUVRETE

178
JEUNES DE 15-19 ANS VIVENT SEULS

1347
JEUNES DE 20-24ANS VIVENT SEULS

En Moselle, en 2018, **+ de la moitié des jeunes de 15 à 29 ans vivent au domicile parental**. La quasi-totalité des 15-17 ans vivent chez leurs parents. À partir de 18 ans, ils quittent progressivement le domicile parental. la proportion de jeunes qui résident au domicile parental est plus élevée en Moselle qu'à l'échelle du Grand Est.



7 347
jeunes
en contact

2 103
jeunes
accompagnés

SOIT 30%
des jeunes
du territoire en contact avec la
MLNM

► UN PUBLIC ACCOMPAGNÉ PLUS FRAGILE

En comparaison avec les jeunes du territoire Nord Mosellan, le public accompagné par la MLNM est plus fragilisé. **56 %** des jeunes accompagnés n'ont pas de diplôme, **63 %** ne possèdent pas le permis B.

La part des NEET est très importante, ainsi la MLNM accompagne **37 %** des NEET du territoire et **70.6%** des jeunes accompagnés ont un profil NEET. (source i-Milo 2023). On relève aussi que **24 %** des jeunes accompagnés en 2023 sont de nationalité étrangère contre **6 %** des jeunes sur le territoire.

75 % d'entre eux ont une nationalité hors de l'UE. Enfin 86 % des jeunes accompagnés en 2023 ne possèdent aucune ressource.

► LOGEMENT ET PAUVRETE

Pour les jeunes en plus grande difficulté et sous condition de ressources, des aides financières comme le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) peuvent être mobilisées. En 2023 : **26 450 euros** ont été versés dont **56 % pour des aides alimentaires**. Des allocations peuvent aussi être versées dans le cadre de dispositifs d'accompagnement tels que le CEJ (Contrat Engagement Jeunes) et le PACEA.

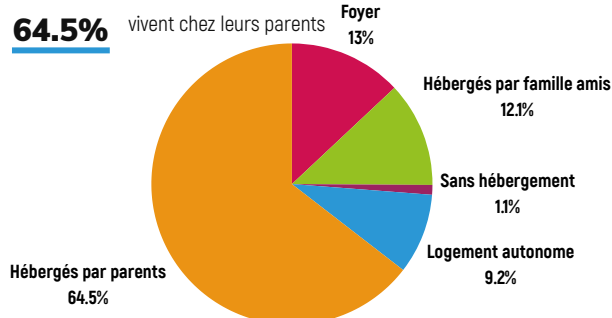
► LES MINEURS

On constate depuis 7 ans une augmentation dans l'accompagnement des mineurs en Mission Locale (**+8 points**), phénomène est également visible au sein d'autres ML. Ainsi, les mineurs représentent près d'un quart (24,3 % en 2022 contre 22 % en 2019) de la population nouvellement accueillis.

Cette augmentation tient en grande partie à la mise en place de l'obligation de formation en 2021. Source (UNML 2023). Par ailleurs, les nombreuses actions conduites par la Mission locale du Nord Mosellan pour « aller vers les jeunes » c'est à dire là où ils sont, ainsi que le développement et le renforcement partenarial peuvent aussi expliquer cette tendance.

9.2% des jeunes inscrits à la MLNM sont en logement autonome

25.2% ont une problématique de logement



Evolution des mineurs accompagnés / an Source i-milo



► PUBLIC PRIMO ARRIVANT*

*Le qualificatif de primo-arrivant désigne toute personne étrangère en provenance de l'étranger qui arrive pour la première fois en France.

Depuis une dizaine d'années, la Mission Locale accueille régulièrement des publics primo-arrivants dont certains sont des Mineurs Non Accompagnés, c'est-à-dire des jeunes sous tutelle de l'aide sociale à l'enfance, suite à un jugement du Tribunal. En 2023, elle a accueilli une centaine de jeunes dont environ **20% de mineurs**.

► SANTE MENTALE

Depuis 2020, la MLNM a vu une augmentation significative des jeunes avec des problématiques de santé mentale. **Le nombre d'heures dédiées à l'accompagnement par la psychothérapeute partenaire a augmenté de 59% en 3 ans.** L'accueil de ces jeunes concerne aussi des étudiants inscrits à la Mission Locale, ce public est caractérisé par une fragilité au niveau social et de la santé mentale.

80%

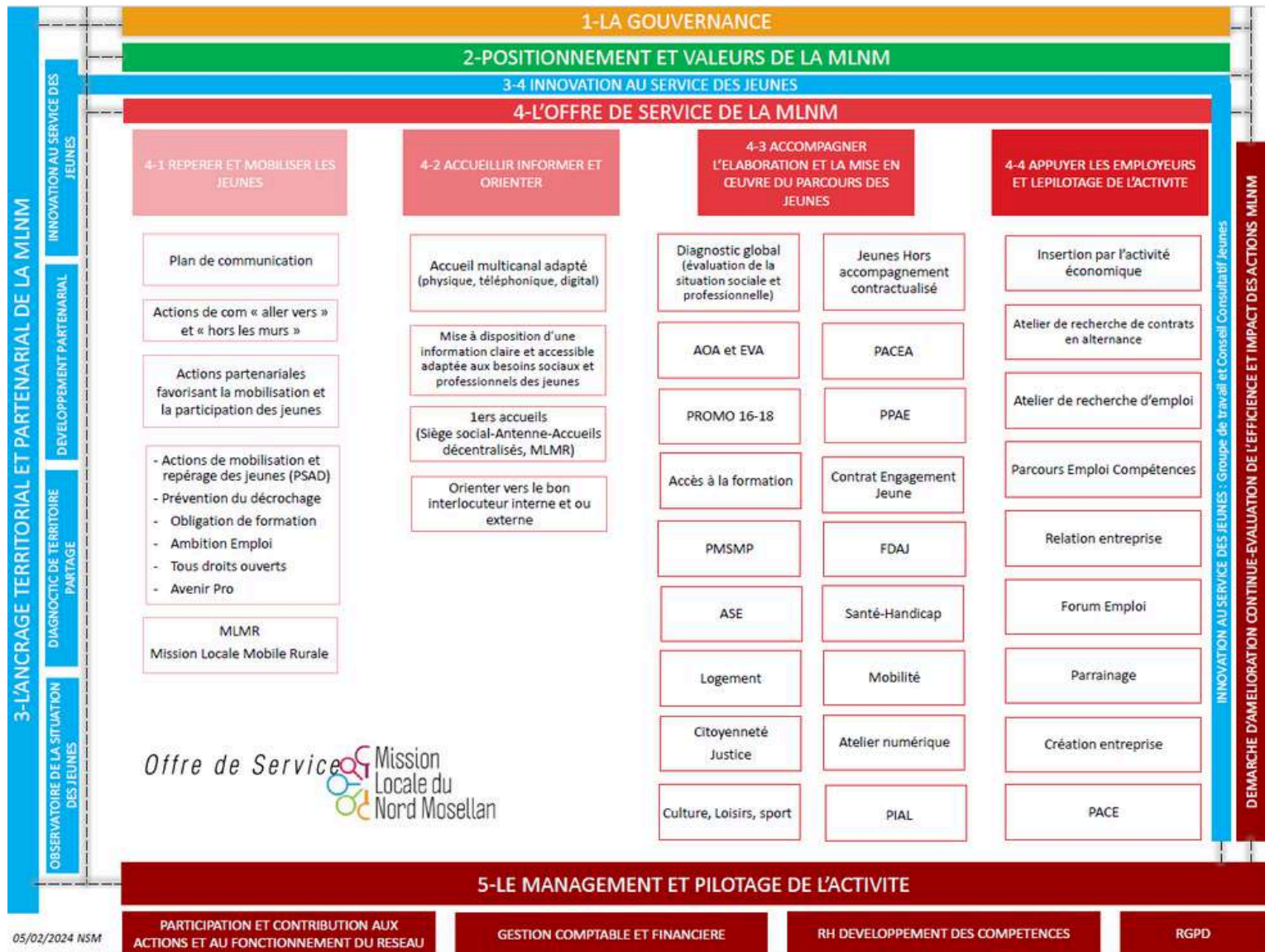
du temps est consacré à
l'accompagnement dans les champs
du social et de la citoyenneté



5. Nos moyens propres

- Le référentiel, l'offre de service et les groupes de travail
- Une offre de proximité
- Les moyens humains et la Gouvernance
- Les moyens financiers
- La cartographie des acteurs

LE RÉFÉRENTIEL ET L'OFFRE DE SERVICE



LES GROUPES DE TRAVAIL



NOTRE OFFRE DE PROXIMITÉ

La Mission Locale est présente sur tout le territoire à travers **15 permanences décentralisées** :

- Aller à la rencontre des jeunes pour être au plus près de leur lieu de vie
- Répondre à leurs attentes plus rapidement
- Privilégier le partenariat local



➤ La Mission Locale Mobile Rurale

Elle a pour finalité de se rapprocher des jeunes les plus éloignés géographiquement de Thionville. Avec un véhicule équipé (téléphonie, documentation), un Conseiller sillonne chaque semaine les communautés de communes de Cattenom et Environs, du Bouzonvillois et Trois Frontières et de l'Arc Mosellan.

Jour et heure de passage par commune sur www.mlmm.fr

➤ Accueils et permanences décentralisées

ALGRANGE

25 rue Maréchal Foch
Les mercredis, tous les 15 jours de 14h00 à 17h00

AUDUN-LE-TICHE

MJC - 31 rue Général Leclerc
Les jeudis de 8h30 à 11h30

BOUZONVILLE

Mairie - 1 place du G^{al} de Gaulle
Les mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

ENTRANGE

22 rue du Silo
Les lundis de 8h30 à 12h00

FAMECK

2A avenue de Gascogne
Les lundis de 13h30 à 17h00
Les jeudis de 9h00 à 12h00

GUÉNANGE

1 rue Mozart - Les lundis de 13h45 à 17h00

METZERVISSE

22B route de Volstroff
Les 2^e mercredis matin de chaque mois de
9h00 à 12h00

OTTANGE

Mairie, Rue Principale
Les 2^e mercredis après-midi de chaque mois
de 14h00 à 17h00

SIERCK-LES-BAINS

24 rue de l'Europe
Les 2^e mardis du mois de 14h00 à 17h00

TERVILLE

Route de Verdun
Les mardis de 14h00 à 17h00

THIONVILLE EMPLOI

15 rue Saint-Hubert - Entrée de la Perdrix
Les mardis après-midi de 14h00 à 17h00

TRESSANGE

2 bis place Charles de Gaulle
Les 2^e lundis du mois de 13h30 à 17h00

UCKANGE

Avenue des Tilleuls
Les lundis et vendredis de 13h30 à 17h00

YUTZ

93 rue Roosevelt
Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00

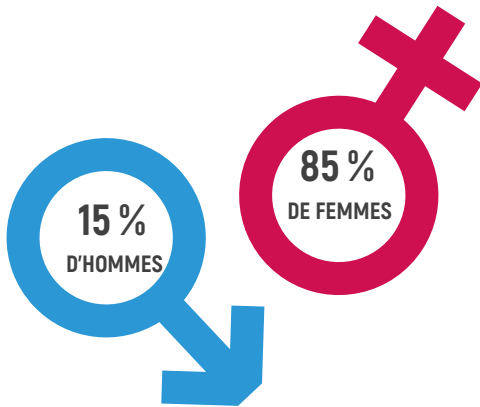
FLORANGE

15 rue de Verdun
Les mardis de 14h00 à 17h00
Les vendredis de 9h00 à 12h00

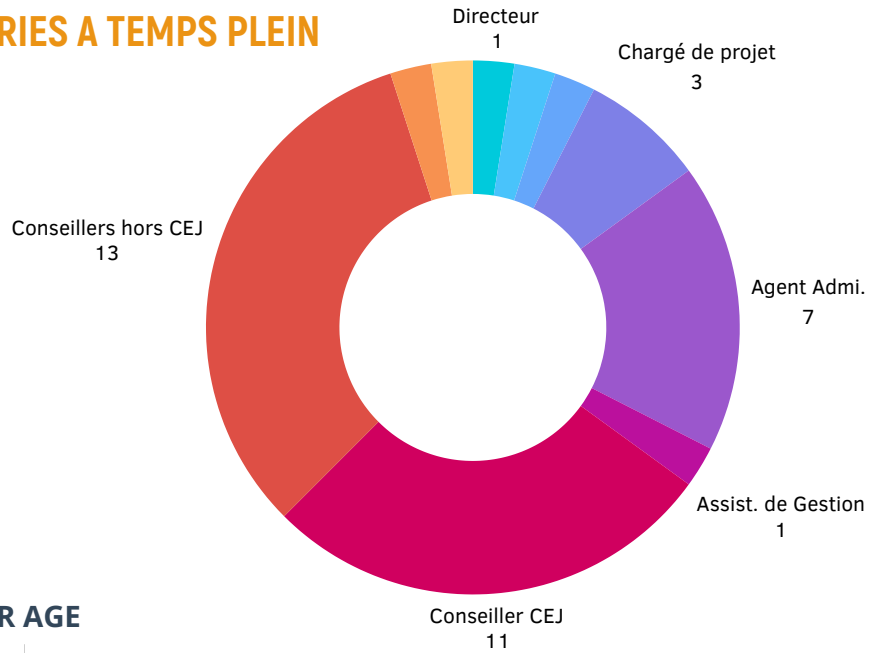
NOS MOYENS HUMAINS



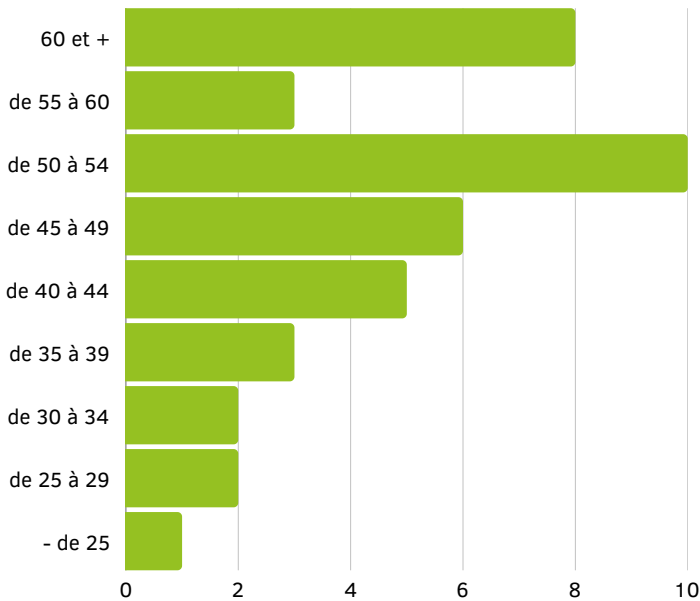
40 SALARIES
92 % DE SALARIES EN CDI
85 % DE SALARIES A TEMPS PLEIN



- 1 Directeur 1 Directrice Adjointe
- 1 Responsable de secteur 3 Chargé de projet
- 7 Agent Admi. 1 Assist. de Gestion
- 11 Conseiller CEJ 13 Conseillers hors CEJ
- 1 Chargé relation entreprises 1 Assist. Direction



RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA MLNM PAR AGE



LA GOUVERNANCE
 LES MEMBRES DU BUREAU

- Le bureau est composé de **11** membres
- 5** représentants du collège des élus
- 3** représentants des administrations
- 1** représentant des organisations syndicales
- 1** autre des représentants des employeurs
- 1** représentant du collège des associations.

LA GOUVERNANCE
 40 REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL
 D'ADMINISTRATION

Le collège des EPCI :

- 9 représentants pour la Communauté d'agglomération de Portes de France Thionville
- 8 représentants pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch
- 4 pour la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan
- 3 pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- 3 pour la Communauté de Communes du Bouzonvillois et des trois frontières

Le collège des communes :

- 2 représentants des communes du Val d'Alzette
- 1 représentant de la commune de Richemont

Le collège des autres collectivités territoriales: représentés par la Région Grand Est et le Département de la Moselle

Le collège des Syndicats : représenté par la CFDT et la CFTC

Le collège des employeurs : représenté par les sociétés SAD et ONYX informatique

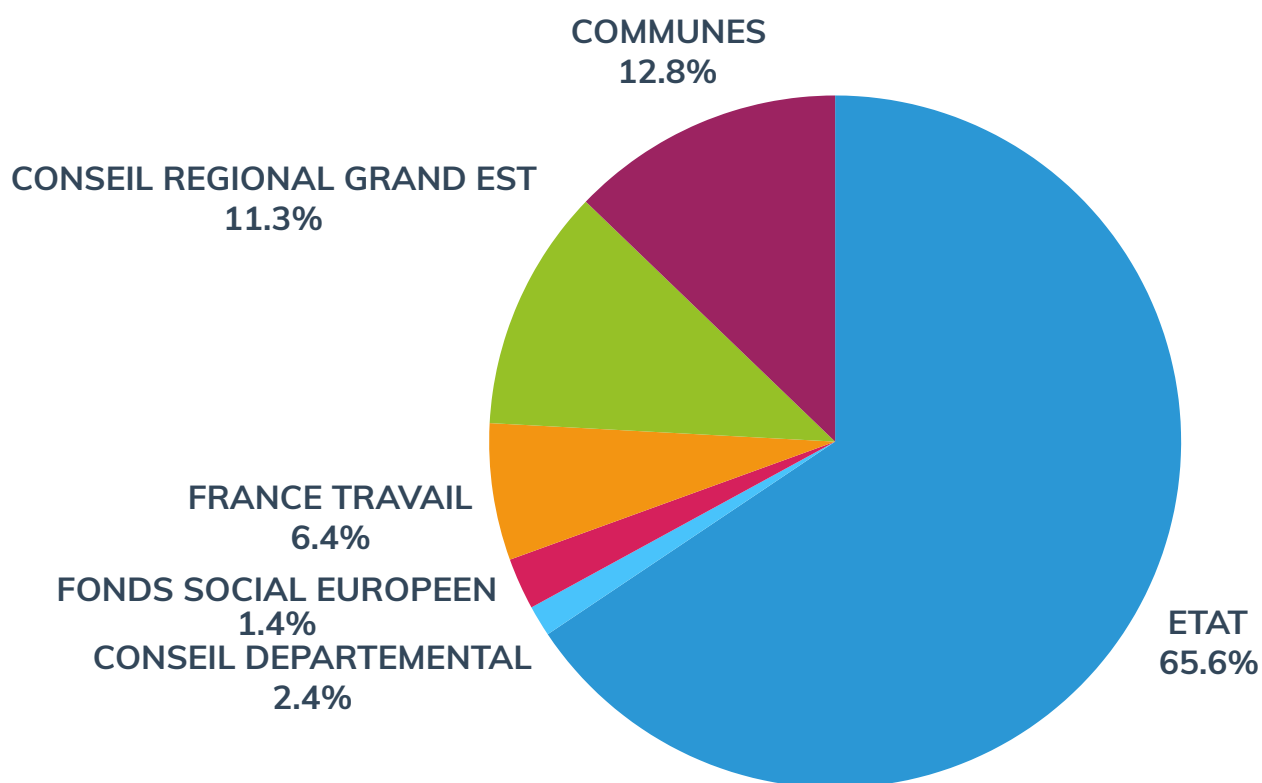
Le collège des associations : représenté par l'AISF / Apsis Emergence / le CMSEA et Tremplin

Les représentants du personnel: 2 personnes

NOS RESSOURCES FINANCIERES

➤ Répartition des subventions

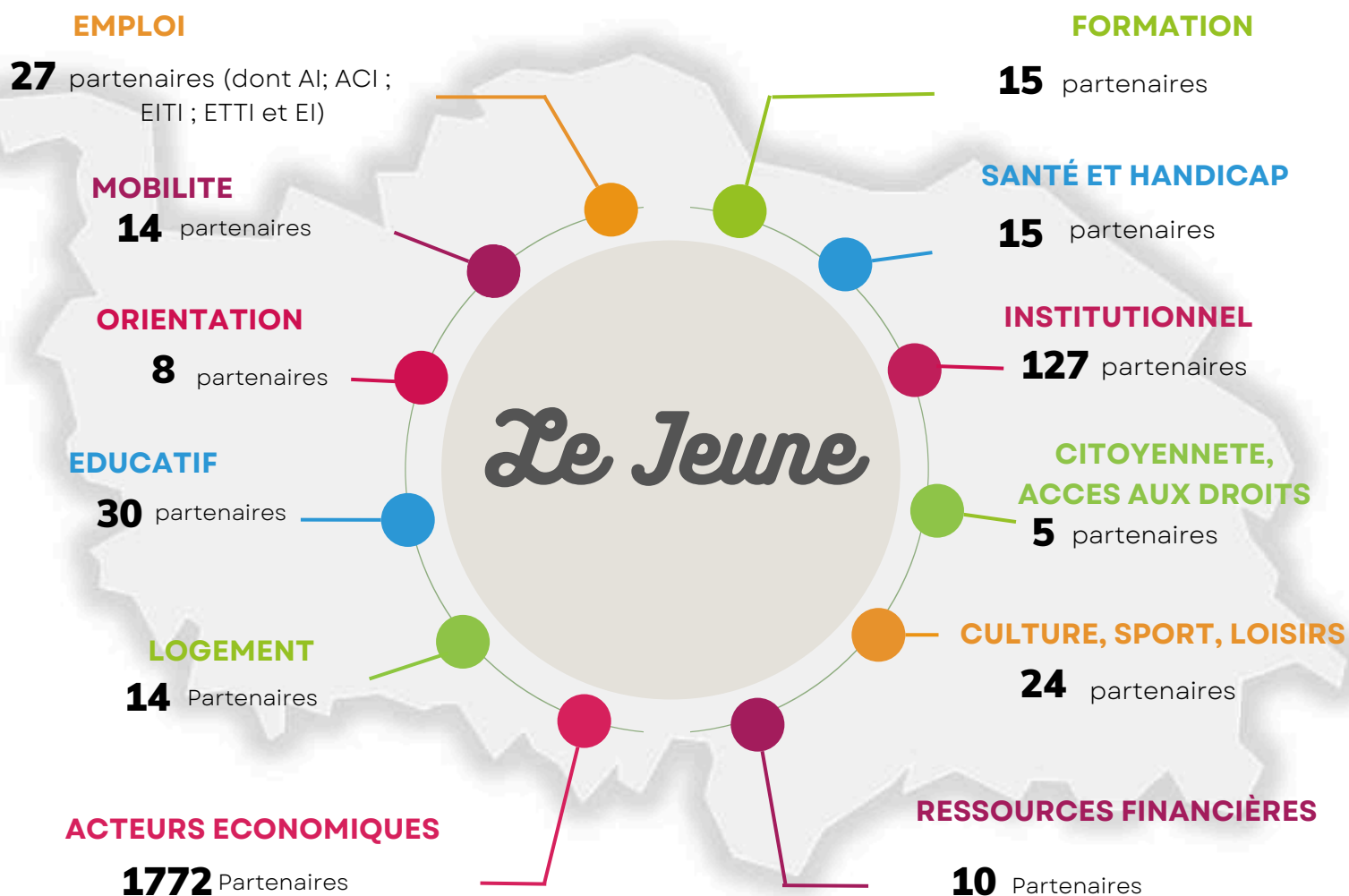
Les missions locales sont une forme de mise en commun de moyens **entre l'Etat et les collectivités locales**. Ainsi, le financement des missions locales se répartit entre : l'Etat, les communes et établissements publics de coopération intercommunale, les régions et les départements.



CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Afin d'apporter aux jeunes tous les services nécessaires pour lever les freins à l'insertion, la mission locale dispose d'un **réseau de partenaires locaux** : entreprises, organismes de formation, service public de l'emploi, services de santé de logement et d'action sociale, services publics locaux, collectivités, associations, etc...

➤ Focus sur nos partenaires



6. Menaces, Opportunités, Forces, Faiblesses

FORCES

- **Proximité avec le public** par la présence sur tout le territoire (permanences décentralisées, antenne Hayange, M.L.M.R) 1/3 en contact 1/10 accompagné en ML
- **41 ans d'existence** sur le territoire
- **Approche globale** et une **offre de service diversifiée**
- un bon **réseau partenarial** et de nombreuses interactions
- Le **professionnalisme des salariés de la ML et les valeurs véhiculées** : compétences, adaptabilité(notamment à l'évolution des publics, notre capacité à communiquer, aller vers, repérer les jeunes et identifier les problématiques)
- Un accompagnement renforcé avec une **démarche pédagogique spécifique**
- Le **réseau parrainage** de la MLNM
- **Développement partenarial en direction de l'éducation nationale**
- Implication des jeunes dans nos réflexions et décisions par le biais d'un **conseil consultatif jeunes** : démocratie participative
- **Capacité d'innovation** forte par le biais de la participation des salariés et autres parties prenantes sous forme de rencontres et groupes de travail
- **Bonne réputation** de la ML notamment par le bouche à oreille

DONNÉES ENDOGÈNES

- **Augmentation des mineurs en décrochage scolaire**
 - **Augmentation de la charge administrative** et de la perte du sens au travail
 - Une **réduction de la notion de temporalité** dans la construction du parcours avec le jeune
 - Les **indicateurs quantitatifs +valorisés** que les indicateurs qualitatifs
 - La pauvreté, la vulnérabilité, le **faible faible taux de qualification des publics jeunes**
 - Une **surreprésentation des jeunes hommes** (42 % de femmes/58 % d'hommes) encore +marquée dans l'accueil des publics primo-arrivants
 - Une augmentation de l'accueil des jeunes avec des **problématiques de santé mentale et handicap**
 - Le **manque de visibilité de la ML sur le territoire**, connaissance, méconnaissance, mauvaise image
 - La position du siège social de la ML sur le site de YUTZ, parfois **difficile d'accès en transport en commun**
 - La **centralisation du CEJ** sur Thionville et Yutz
- Baisse de l'apprentissage sur notre territoire**

ANALYSE
SWOT
MOFF

- Face à la pénurie de main d'œuvre, **les entreprises s'adaptent** et recrutent des jeunes sans qualification et sur la base des softs skills
- **Aspirateur luxembourgeois**, attiré du Grand Duché sur des nouvelles offres de formation Post Bac
- **Réforme des lycées professionnels** : rapprochement avec le monde de l'insertion professionnelle ex : ambition emploi ...
- **Adaptation des offres de formation par rapport aux besoins des entreprises**
- **Développement de l'offre universitaire** et formations post bac
- Le **secteur de l'industrie** dont le nucléaire propose toujours des emplois
- **L'effet frontière a un impact positif** sur le développement économique du territoire
- **Dynamisme de l'emploi dans les secteurs de la santé, de l'action sociale et du commerce**

- La **vision travail est différente** entre les jeunes et les employeurs
- **Difficulté de placer des mineurs dans l'emploi**
- **Exigences des financeurs + politique des chiffres**
- Plusieurs effets négatifs avec la **proximité du Luxembourg** : prix élevés des loyers, difficultés d'accès à la propriété, fracture sociale par EPCI (fortes disparités entre les revenus faibles et très élevés, idem au niveau du pouvoir d'achat)
- Le **parc locatif actuel non adapté aux besoins des jeunes** et en particulier pour les apprentis
- Des **infrastructures saturées**
- **Peu d'offres de formation diversifiées** sur le territoire, les jeunes doivent se déplacer vers d'autres territoires
- Un territoire où il existe des **zones très peu desservies par les transports en commun** et qui ne favorisent pas un accès facile à la formation et l'emploi.
- **Société anxigène** qui constitue un énorme frein pour développer la confiance en soi et se projeter dans la réalisation d'un projet
- **L'apprentissage menacé** par les départs des jeunes formés vers le Luxembourg et par la réforme de l'apprentissage notamment par rapport aux rôles des tuteurs)

OPPORTUNITÉS

DONNEES EXOGÈNES

MENACES

7. Orientations Stratégiques et Objectifs opérationnels



Développer un observatoire territorial des jeunes en insertion sociale et professionnelle

- Produire de la connaissance
- Être référent sur le territoire
- Partager avec les partenaires



Renforcer la visibilité de la MLNM auprès de ses parties prenantes

- Promouvoir l'offre de service de la MLNM
- Développer un plan de communication
- Renforcer la présence de la MLNM sur le territoire



Impulser des actions innovantes vers et avec le secteur économique

- Développer des relations partenariales avec les entreprises du territoire
- Amener les jeunes à rencontrer et découvrir le monde de l'entreprise
- Sensibiliser les salariés aux évolutions des métiers sur le territoire



Encourager l'implication des jeunes dans la société

- Sensibiliser les jeunes à une démarche citoyenne
- Permettre aux jeunes de prendre leur place dans la société
- Contribuer au développement des compétences sociales des jeunes



Engager la Mission Locale dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale

- Insuffler une prise de conscience sur l'impact sociétal et environnemental auprès des salariés, des parrains/marraines, des intervenants et des jeunes
- Construire et structurer une démarche RSE à la MLNM



*Construire ensemble
une place pour chaque jeune*

SIÈGE SOCIAL

Route d'Illange - Bâtiment 12
57970 YUTZ
03 82 82 85 15
contact.thionville@minm.fr

ANTENNE HAYANGE

15 rue de la Marne
57700 HAYANGE
03 82 85 45 45
contact.hayange@minm.fr

ANTENNE CEJ YUTZ

Route d'Illange - Bâtiment 15
57970 YUTZ
03 82 83 92 26

ANTENNE CEJ THIONVILLE

7b rue du Moulin
57100 THIONVILLE
03 82 88 16 76



Scannez moi !

Mission
Locale du
Nord Mosellan

